

---

ABOU DABI – Séance de travail des dirigeants régionaux et de l’ALAC (2<sup>e</sup> partie)

Samedi 28 octobre 2017 – 10h30 à 12h00 GST

ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

ALAN GREENBERG: Nous allons commencer dans quelques minutes, nous ne sommes toujours pas prêts, mais nous essayerons de tout aborder aujourd’hui.

Nous allons commencer dans une minute.

Est-ce que le personnel est là ? Ou Evin vous êtes toute seule ?

EVIN ERDOGDU: Silvia, je suis sûre, arrive tout de suite.

ALAN GREENBERG: Non, j’essaie juste de voir qui est là.

EVIN ERDOGDU: Je viens de lui envoyer un message sur Skype, donc on peut commencer si vous voulez.

ALAN GREENBERG: Merci.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Bien, cette deuxième séance de travail d’At-Large, de la 60ième réunion de l’ICANN, portera sur les procédures pour des séries ultérieures des nouveaux gTLD.

Nous avons sélectionné 4 problématiques qui sont d’un intérêt particulier pour l’At-Large, il s’agit des candidatures communautaires, du soutien aux candidatures, la similarité de chaînes et les génériques fermés.

Nous allons commencer par Robin Gross et les candidatures communautaires.

Nous avons à peu près 20 minutes à consacrer à chaque question, nous avons déjà pris un peu de retard. Donc il nous reste à peu près 10 minutes pour chaque présentation et 10 minutes pour discussions et des questions.

Robin ? Je pense que les diapos devraient être prêtes, je ne sais pas quel est l’ordre de la présentation. Je ne sais pas quel est l’ordre des sujets. Est-ce qu’on pourrait passer aux candidatures communautaires ? Voilà.

ROBIN GROSS:

Bonjour à tous. Je suis l’une des coleaders de la piste de travail numéro 3 sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Et je parlerai aujourd’hui des candidatures communautaires et des contributions que nous avons reçues

---

jusqu’à présent de la communauté par rapport à la dernière série de nouveaux gTLD, et au concept de communautaire, ou de communauté.

Certaines des contributions que nous avons reçues, certaines des questions que nous avons reçues, les inquiétudes qui ont été soulevées concernant le processus et la manière dont nous pourrions potentiellement résoudre certaines de ces inquiétudes seront les questions que j’aborderai.

Donc passons à la diapo suivante. Merci.

Alors, certaines des questions que nous avons discutées jusqu’à présent et pour lesquelles nous avons reçu des contributions concernent l’évaluation de priorités communautaires, c’est-à-dire les CPE. Spécifiquement il y avait des inquiétudes concernant la spécificité, on nous a dit que les critères étaient trop stricts, on nous demandait par rapport à la manière dont ces candidatures étaient interprétées, ce n’était pas toujours cohérent, et ce n’était pas toujours bien fondé ou raisonnable. Il y avait également des inquiétudes concernant le processus des CPE et du niveau de transparence de ce processus. Donc on nous a dit qu’il fallait qu’on se penche là-dessus.

Et à l’heure actuelle l’équipe de travail a considéré un nombre de ressources disponibles. C’est-à-dire qu’il y avait un rapport du conseil de l’Europe, il y avait des données sur les résultats

---

des CPE dans la série de 2012, on a également reçu un avis du GAC concernant cette question. On a reçu également des contributions de la communauté sous la forme de commentaires communautaires. Nous avons discuté de tout cela au cours d’un nombre de séances également.

Donc on a reçu beaucoup de contributions de la communauté, beaucoup de retours de la communauté. Et tout au long du processus, on a vu qu’il fallait que l’on définisse ce qu’est la communauté.

Il fallait que l’on sache ce que c’est que d’être une communauté, ou de présenter une candidature communautaire. Cela n’était pas défini dans la dernière série.

Et l’idée était que si l’on compte avancer avec ce processus de candidatures communautaires qui ont des privilèges par rapport à d’autres candidatures, il faudrait que l’on ait une définition plus claire de ce qu’est une communauté, de ce que cela implique.

Donc nous avons créé une proposition préliminaire, on appelle [Straw Bunny], et ça a été créé pour essayer de lancer la discussion sur ce que ce type de définition pourrait être dans l’avenir.

---

Je n’entrerais pas dans les détails là-dessus, mais je vous encourage à participer à la réunion en personne que nous tiendrons cette semaine pour discuter en détail de cette définition préliminaire.

Diapo suivante.

Donc nous avons révisé beaucoup de commentaires, ce que l’on appelle les commentaires de la communauté ou spécifiquement les retours CCT. L’approche aux candidatures communautaires, on s’est dit, devrait être abordée d’une certaine manière. On a également discuté de la cohérence par rapport aux évaluations communautaires, il y avait des inquiétudes par rapport aux coûts, à la transparence du processus. Donc voilà certaines des questions qui ont été soulevées.

Et certaines des questions qui ont été posées concernaient le fait que la désignation communautaire ne s’appliquait qu’au cours de la CPE. Donc on nous a demandé si c’était correct pour travailler avec les communautés dans la prochaine série.

D’autre part on nous a demandé s’il serait possible de faire des modifications à la CPE de manière à satisfaire à toutes les parties prenantes. Et, finalement quels seraient les types de communautés qui devraient être prioritaires dans le processus de candidatures communautaires. C’est ça qu’on nous a demandé.

---

Diapo suivante.

Donc, voilà tout ce que nous avons concernant les candidatures communautaires. Est-ce que vous avez des commentaires ou des questions là-dessus ?

ALAN GREENBERG:

Evin, je commencerais moi-même, sauf si vous parlez l’espagnol, le français et l’arabe, je vous conseille d’aller chercher des écouteurs parce que nous avons des interprètes en simultanée et il se pourrait que les participants parlent en d’autres langues.

Juste pour vous mettre au courant, Robin a utilisé un nombre de mots que vous ne connaissez peut-être pas, elle a parlé de CPE, l’évaluation de priorités communautaires, et il y avait un ensemble de règles pour décrire les candidatures communautaires qui n’était utilisé dans cette série que si quelqu’un d’autre demandait le même nom. Si quelqu’un demandait le même nom, ou la même chaîne, et que les règles pour être une communauté - qui étaient difficiles à respecter, il n’y avait pas beaucoup de personnes qui soient parvenues à tout respecter – mais si vous arriviez à les respecter, à toutes les respecter, vous aviez la priorité.

---

Donc c’était l’une de ces procédures auxquelles on a considéré la priorité communautaire, et qu’on ait pris au sérieux l’intérêt des utilisateurs. Donc on dit que la communauté gagnerait et les intérêts commerciaux perdraient s’il y avait quelqu’un qui parvenait à remplir ces critères.

Étant donné qu’il s’agissait d’une question assez polémique, assez complexe, les critères étaient très durs à remplir.

Donc les critères, il faudrait bien savoir quels sont ces critères, s’ils sont toujours appliqués, et quelle serait la concurrence. C’est ça qu’il faudrait définir.

On nous a dit : si vous êtes une communauté, peut-être que vous ne devriez pas payer les mêmes coûts, et si vous êtes une communauté, vous devriez faire l’objet d’une évaluation. Donc on a également ces choix à faire. Evan ?

EVAN LEIBOVITCH:

Merci. Bonjour Robin.

L’une des différences que nous avons entre cette série de candidatures et la dernière, est le fait que nous avons maintenant des études de cas et des exemples de candidatures communautaires qui nous semblaient valides, et qui pourtant ont été refusées.

---

Par exemple, nous avons le .KIDS, .GAY, .MUSIC, .UMA, .NYC – et c’est un exemple particulier – mais il y avait beaucoup de cas où des communautés se définissaient comme des communautés avec un intérêt au gTLD, mais qui n’ont pas été correctement traités par le processus d’après eux.

Donc je voudrais savoir s’il y a eu des efforts qui ont été fait pour essayer d’avoir des entretiens avec les personnes, pour que les personnes suivent le processus pour les aider à résoudre les problèmes qu’ils n’avaient pas bien corrigés.

ROBIN GROSS:

Merci Evan. Oui, d’ailleurs on avait un nombre de participants au groupe de travail qui ont participé à nos discussions, et qui ont partagé leur expérience avec nous par rapport à ce processus. Et c’est pourquoi on a vu autant de contributions par rapport à ces inquiétudes qui avaient été soulevées.

Par exemple, d’après l’idée de communauté, on a commencé à discuter de ce que cela signifie. Est-ce qu’une communauté est un groupe de personnes qui se réunit pour parler d’un sujet ? Et en fait c’est ça, c’est un groupe de personnes qui ont un but commun, un objectif commun.

Mais on n’avait pas d’exigences pour que les communautés soient utilisateurs non commerciaux, ou alors que ce soit des

---

communautés représentatives de certaines minorités, ou que ce soit des communautés moins représentatives.

Donc on avait des groupes de banques par exemple qui voulaient devenir une communauté, et on se demandait pourquoi les banques avaient le privilège.

Donc je pense qu’on pourrait peut-être évaluer toutes les communautés qui ont été présentées et nous demander quel est le but que nous voulons accomplir, quel est l’objectif du public.

Nous avons créé le concept de communauté dans cette dernière série, presque vers la fin de la série – vous vous souviendrez sans doute, c’était à la fin du processus de nouveaux gTLD que nous avons créé cette catégorie - et on n’avait pas vraiment eu le temps de nous demander quelles seraient les limites, le cadre de ces communautés, et quels seraient les privilèges. Donc on n’avait pas d’idées claires là-dessus.

Voilà pourquoi on essaye maintenant de savoir quel est le but qu’on compte accomplir, quels sont les buts, quel est l’objectif du public, de l’intérêt public, pour essayer si possible de définir cette tâche.

Donc par exemple si on veut privilégier les communautés dans la première série, comment pourrait-on les définir de manière à ce

---

que personne ne vienne nous dire : bon moi aussi je suis une communauté, moi aussi je veux un privilège.

EVAN LEIBOVITCH:

Oui, la dernière fois je me souviens qu’il y avait des parties contractantes qui nous ont dit : bon, on trouvera toujours un moyen de nous remettre à ce qui sera décidé. Donc en fait, il faudrait que l’on ait des critères qui puissent être respectés par des véritables communautés. Est-ce que ce serait possible ?

ROBIN GROSS:

C’est un commentaire tout à fait juste, parce qu’on avait par exemple évalué cette possibilité et ce n’était pas ce qu’on voulait faire au moment de créer le concept. Mais je pense que ça pourrait être mieux défini de façon à ce que cela ne pose pas autant de problèmes la prochaine fois.

Mais je pense qu’il n’est pas possible de voir qu’il n’y ait pas de personnes qui détourneraient ou qui utilisent le système de manière à avoir des privilèges injustes.

On ne peut pas être parfaits, mais je pense qu’il est possible pourtant de peaufiner un peu le processus.

---

ALAN GREENBERG: Oui, on avait des règles tellement difficiles qu’il y a eu peu de personnes qui puissent respecter les critères, mais il faut donc trouver un équilibre, c’est ça la véritable question. Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA: Merci Alan.

Je suis tout à fait d’accord avec vous, parce que les critères étaient difficiles à respecter, et presque personne ne les a passés, ne les a tous remplis.

Mon intervention porte sur ce que vous avez dit Alan, est-ce que le CPE devrait être un critère appliqué à toutes les candidatures ou seulement en cas de concurrence ?

Et je pense que ce n’est pas la peine d’utiliser ces critères pour des candidatures communautaires, au moment où il n’y a pas de concurrence, c’est quoi l’intérêt de passer par ce processus dans ces cas-là ?

ALAN GREENBERG: Oui, je le dis, parce qu’il y a eu des suggestions disant que peut-être que les candidatures communautaires devraient avoir un prix plus faible, ou s’ils ne devaient pas avoir d’autres privilèges. Cela faisait partie des discussions. Sébastien ?

---

SEBASTIEN BACHOLLET: Je vais parler en français si vous m’autorisez, et même si vous ne m’autorisez pas d’ailleurs.

Je crois que ce sujet est très important parce que la question de comment est-ce que certains n’ont pas été candidats sous la bannière de communauté alors que, de mon point de vue, ils auraient pu prétendre à ça, c’est qu’on leur a expliqué, leurs conseillers avocats leur ont dit c’est tellement compliqué de passer la barre que vous allez perdre du temps, de l’argent, et à la fin le jeu sera le même, vous serez en compétition avec d’autres, donc c’est pas la peine d’être candidat communauté.

Et donc le jeu qui s’est fait a éliminé des candidats potentiels dans la partie des communautés.

Et je n’arrive pas à retrouver le texte, mais je me souviens d’une intervention d’un de ceux qui a participé à beaucoup de candidatures, qui a dit, décrit très franchement, on a participé à la définition des communautés pas parce qu’on allait être candidats pour un TLD venant d’une communauté, mais pour être en compétition avec eux. Donc on voulait que le système soit suffisamment difficile pour qu’on ai nous, une chance de l’obtenir.

J’espère que cette fois-ci la conscience de qui est-ce qui est en potentiel conflit d’intérêts sera pris en compte dans la réflexion de tout ça, parce que si c’est des gens qui vont se battre contre

---

les communautés TLD qui définissent les règles – et je ne parle de personne ici dans les groupes de travail – mais c’est quelque chose sur lequel il faut vraiment qu’on fasse attention.

Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci. Nous avons Jeff Neuman maintenant.

JEFF NEUMAN:

Merci. Je suis l’un des co-présidents généraux du groupe de travail, avec Cheryl Langdon-Orr.

Et ma question, je n’espère que vous allez y répondre tout de suite mais, il y a eu différents critères pour ce que c’était qu’une communauté, on nous a dit que c’était difficile de respecter ces critères, qu’il y avait énormément de règles pour ce faire. Mais il y a une idée commune qui a été exprimée par beaucoup de personnes, qui pourrait nous aider, qui pourrait être utile pour la piste de travail numéro 3, et ce serait de recevoir des commentaires spécifiques sur les critères que vous avez trouvés, qui étaient trop difficiles à respecter.

Quels seraient les critères qui pourraient être un peu plus light, quels sont les critères qui pourraient être éliminés ? Evan vous

---

avez d’ailleurs des critères qui, à votre avis ou à l’avis de l’ALAC auraient pu être éliminés.

Donc quels seraient les critères qui, pour vous en tant que groupe, étaient impossibles à respecter, qui vous ont empêché de devenir une communauté. Ce serait extrêmement utile pour nous d’avoir ces retours de votre part. Nous avons reçu ces commentaires qui disaient que c’était trop difficile, mais il faudrait que l’on sache spécifiquement qu’est-ce qui était difficile à respecter.

ALAN GREENBERG: Merci, on n’a presque plus de temps pour aborder cette question, est-ce que vous avez des commentaires brefs ?

JIM PRENDERGAST: Merci Alan.

Je vais m’asseoir à côté de Evan pour répondre à sa question. On rappelle qu’il y a eu une révision indépendante du CPE à la suite de la décision d’un IRP qui a trouvé que l’ICANN n’avait pas été impliqué à la détermination. Mais même si cette chaîne en conflit était résolue, je pense qu’il est important de voir quel a été le processus qui a été suivi pour y parvenir.

---

ALAN GREENBERG:                   Merci. Nous avons maintenant la question du soutien aux candidats. Je ne suis pas sûr si Sra Bocky ou Christa Taylor veut aborder la question.

SARA BOCKY:                        Oui merci beaucoup.

Donc pour le soutien aux personnes déposant des dossiers de candidature nous avons vu le manque d’utilisation du programme de soutien aux candidats. Il n’y a eu que trois candidats, un seul répondait aux critères.

Donc le groupe de travail a identifié un nombre de causes possibles pour ce manque d’utilisation de l’ASP, donc de ce soutien aux candidats. Et peut-être que les critères n’étaient pas bien configurés, peut-être que le programme a été rendu disponible trop tard. Peut-être que des efforts de sensibilisation n’ont pas été bien exécutés. Il n’y avait pas, en gros, assez de soutien qui allait plus loin que le soutien financier.

Donc en ce moment, nous sommes en train de travailler, de délibérer et de débattre pour soutenir, au-delà du point de vue financier, peut-être avec un mentorat, peut-être en renforçant les capacités, peut-être qu’en apportant un soutien technique, ou peut-être aller plus loin pour ces candidats qui sont un petit peu au milieu, qui sont dans des régions qui ont des problèmes

---

de développement, qui sont des régions en développement, qui ont besoin d’un soutien renforcé dans le cadre du dossier de candidature.

Donc on va passer à la diapo suivante.

Il y a également eu des préoccupations au sujet de la règle qui a résulté dans le fait que les candidats perdaient leur dépôt initial lorsqu’ils ne répondaient aux critères.

Le modèle commercial également, dans les régions moins avancées posait problème. Et je crois qu’il faut revenir là-dessus et réétudier cela.

Donc avoir une sensibilisation plus large, par l’intermédiaire de partenaires locaux, en utilisant les différents ateliers, les conférences qui se tiennent pour parler de ce soutien qui opère, qui est disponible pour les personnes déposant des dossiers.

Et après le rapport global AM, le groupe de travail a noté que le soutien des candidats, certain n’était peut-être pas au niveau commercial, au niveau de l’environnement, n’était peut-être pas prêts, tout simplement, à soutenir un registre.

Point suivant.

Donc nous avons reçu beaucoup de retours et de feedback de la communauté, et des communautés. Beaucoup de questions qui

---

nous ont été posées durant le printemps. Donc les questions qui étaient les plus fréquentes, c’était peut-être d’élargir le soutien pour aller au-delà uniquement du soutien financier. Accroître l’efficacité de la sensibilisation, et améliorer le renforcement des capacités.

Mais, même si l’on fait tout cela, qu’est-ce que l’on fait si personne ne se présente ?

Est-ce que ce concept dont je parlais pour inclure des personnes qui ne sont pas des régions les plus défavorisées mais qui auraient toutefois toujours besoin d’un soutien serait une bonne solution ?

Avez-vous des questions ou des commentaires sur ces points ?

ALAN GREENBERG: Oui, nous avons plusieurs personnes, Evan, Sebastien et Tijani qui veulent prendre la parole.

EVAN LEIBOVITCH: Oui merci beaucoup. Quelques questions.

Vous avez mentionné dans les diapositives le dépôt financier, le dépôt d’argent qui serait perdu si on ne répond pas aux critères. Moi, j’ai entendu dire de certains des candidats que s’il ne se qualifiait pas au soutien, et bien ils ne pouvaient même pas

---

participer à la série de gTLD, ils étaient carrément éliminés. S'ils n'obtenaient pas ce soutien, ils devaient trouver des sources alternatives de financement, et ils ne devaient pas obligatoirement faire partie de la série. Donc ça allait très loin, ça allait bien plus loin que de perdre simplement le dépôt d'argent de départ. Donc c'est quelque chose qu'il faut garder à l'esprit. Donc les gens prenaient des risques, les candidats prenaient des risques, ils risquaient d'être totalement éliminés de la série.

Est-ce que l'ICANN a véritablement promu la dernière série ? Est-ce qu'il y a eu des Road Show, est-ce qu'ils ont été partout ? Est-ce qu'il y a eu beaucoup d'énergie de dépensée, est-ce qu'il y a eu beaucoup d'efforts effectués dans le monde en développement justement, là où les candidats se trouvaient qui avaient besoin d'un soutien ? Je crois qu'il y avait une grande disparité.

On a vu une promotion d'effectuée, pourquoi devriez-vous créer un TLD ? Où était effectuée cette promotion ? Comment les ressources étaient-elles dépensées ?

Donc la question est la suivante : pourquoi n'avons-nous rien obtenu de ces communautés. Donc revoyons la promotion, comment est-elle faite sur le terrain auprès de ces

---

communautés, est-ce qu’on a vraiment incité les personnes à se présenter, à déposer des dossiers de candidatures.

Je crois que ça va être très important, il faut mieux comprendre la situation. Je crois que beaucoup de personnes n’étaient tout simplement pas au courant en temps et en heure.

ALAN GREENBERG: Oui, il y avait des personnes qui connaissaient bien l’ICANN, ça c’est mal passé. Sébastien, allez-y.

SEBASTIEN BACHOLLET: Merci Sarah pour ta présentation, et merci de faire ce travail important. J’ai un commentaire et une question.

Un commentaire, tu as dit dans ta présentation qu’il n’y avait que du support financier. Mon souvenir, et pas seulement mon souvenir, c’est aussi dans les archives de l’ICANN, c’est qu’il y a eu un travail qui a été fait autour de ce qui s’appelle en anglais [pro bono third party services], donc il n’y avait pas que de la partie financière, même si ça été compliqué de mettre en face des gens qui pouvaient aider, et des gens qui avaient besoin d’aide.

La deuxième chose, je viens de voir qu’il y avait eu une enquête, est-ce que vous avez interviewé ceux qui ont été acteur de la

---

définition ou les principaux acteurs de ce travail-là ? Je pense que ce serait utile. Il y a quelques personnes qui ont beaucoup travaillé sur ce programme là à cette époque-là, qui pourraient vous dire des choses intéressantes sur l’histoire et pourquoi est-ce qu’on en est arrivé là.

Merci.

JEFF NEUMAN:

Merci Sébastien. Permettez-moi de dire quelques mots.

Sur la première partie, vous avez raison, il y a eu un travail d’effectué où l’ICANN avait sollicité des opérateurs de registres qui étaient prêts à offrir en effet des services pro bono ou moins chers. Et également on demandait à des candidats qui avaient besoin d’un soutien de se présenter, mais ça s’est arrêté là.

Il y a une page web qui a été indiquée pour essayer de mettre en contact les personnes étant en mesure d’apporter un soutien, et les autres ayant besoin d’un soutien. Mais l’ICANN n’a rien fait d’autre, n’a pas facilité les débats, les conversations entre ces différentes parties, et n’a rien fait pour que les personnes se retrouvent, les personnes qui étaient prêtes à... Nous par exemple on n’a entendu parler de personnes recherchant un soutien.

---

Et on aurait aimé que l'ICANN participe un petit peu plus à ce processus.

Et pour rebondir sur ce qu'à dit Evan, je crois que lors des road show, on aurait dû se déplacer aux bons endroits, aller dans les bons endroits pour expliquer la valeur d'avoir votre propre TLD.

Donc l'ICANN a reculé un petit peu, et ne voulait pas promouvoir les TLD, les domaines de premiers niveaux. Ils nous ont dit oui, on attend un feedback de la collectivité. On a entendu aussi, par exemple, ils s'inquiétaient, là on est parrainé par un domaine Abu Dhabi, est-ce que l'on favorise certaines personnes ou d'autres. Moi je crois qu'ils avaient tort dans l'interprétation.

Je ne pense pas que l'ICANN doit faire du marketing de nouveaux TLD, mais doit créer une prise de conscience des TLD. Pourquoi voulez-vous un domaine de premier niveau ? Pourquoi est-ce utile ? Ça, c'est le travail de l'ICANN, c'est la mission de l'ICANN de faire cela.

Donc, je ne sais pas si vous êtes d'accord avec cette notion, mais on l'a entendu en tout cas.

Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci Jeff. Christa, puis on revient vers Tijani...

---

CHRISTA TAYLOR : Oui, une des questions par rapport à ce qu’a dit Evan, c’est les critères étaient trop inflexibles, trop stricts, et en effet, s’ils n’obtenaient pas, s’ils ne répondaient pas à ce critère, ils perdaient leur dépôt et leur demande de TLD était annulée.

Donc est-ce que c’était des critères trop stricts ? Est-ce que l’on a repoussé tout le monde et qu’on a empêché beaucoup de personnes de présenter leur dossier de candidature ?

ALAN GREENBERG : Tijani, Seun et Sébastien. Ensuite, on arrête parce qu’il nous manquera un peu de temps.

TIJANI BEN JEMAA: Moi j’étais un membre actif de ce groupe de travail, dès le départ, et je peux vous dire que même les personnes qui étaient opposées à tout soutien faisaient partie de ce groupe de travail. Ils nous poussaient pour qu’on ait les critères les plus durs possible, les plus inflexibles possible. Parce qu’on nous disait : ils vont jouer un jeu pour obtenir un soutien.

Bon, je suis d’accords avec vous, par rapport à ce qu’à dit Sébastien.

---

Nous avons assez d’argent pour 14 dossiers, on n’a eu que trois demandes, à cause de la difficulté de ces critères. Parce que l’on perdait le dépôt, parce que si on n’obtenait pas le soutien et bien on perdait également la possibilité et le droit d’être candidat, de déposer un dossier de candidature.

Donc sur ces trois personnes, un seul a été accepté, et en fait ensuite il y a eu des problèmes à cause des critères sur la communauté, pour accepter les communautés et les dossiers provenant des communautés.

Donc il y avait non seulement un soutien financier, dans le cadre de notre travail, mais il y avait d’autres soutiens, ce n’était pas seulement financier. Mais les personnes n’ont pas demandé ces soutiens parce qu’on n’a pas mis cela en œuvre, puisqu’il n’y avait pas de personnes d’acceptées, de dossiers d’acceptés.

Donc c’est normal que personne ne demande cela et n’ont rien obtenu, n’ont pas obtenus le soutien financier, ils n’ont obtenu aucun soutien, point final.

Mais il existait un soutien administratif, juridique, renforcement des capacités et ainsi de suite.

Pourquoi les personnes n’ont pas déposé des dossiers ? Nous connaissons les problèmes qui se sont posés au niveau de l’entreprise, au niveau des dossiers commerciaux qui existaient.

---

Moi je crois qu'en Europe et en Amérique du Nord, la sensibilisation a été forte, l'ICANN a fait son travail, et ensuite ils se sont dit : ha, on va le faire en ligne après. En ligne pour des personnes qui n'ont pas les moyens, vous comprenez ? Vous comprenez le problème ?

Donc vraiment, je suis triste de cela. Et j'espère qu'on aura un nouveau programme qui sera bénéfique pour toute la communauté, et tout particulièrement pour les personnes qui ont besoin d'un soutien.

ALAN GREENBERG:

Il ne nous reste que 6 minutes, donc je vais maintenant limiter à 2 minutes les interventions. Quelqu'un veut répondre à Tijani ?

Ok, tout le monde est d'accord. Seun ?

SEUN OJEDEJI:

Oui, merci beaucoup. Je n'ai que 2 minutes.

Alors je veux simplement souligner et répondre à Jeff. Personnellement, je pense que l'ICANN ne devrait pas participer au marketing de TLD. Et ou, par exemple, préciser qu'il y a un parrainage d'Abu Dhabi ou quoi que ce soit. Je ne crois pas qu'on doit être si précis et spécifique que cela.

---

Je crois que s'il y a un programme qui existe pour les TLD, on peut le promouvoir, mais il ne doit pas être spécifique par rapport à un seul TLD, il faut parler en général des TLD. Et je crois que ça c'est faisable.

Mais je crois qu'il faut faire connaître le programme, puisqu'il y a un programme qui existe, il fallait le promouvoir.

Et je connais quelqu'un de ma région, [Katim] je crois, et il a eu vraiment des problèmes, il était très déçu de son expérience. Donc nous travaillions ensemble à un certain moment, et vraiment il a été très déçu de ne pas pouvoir obtenir un soutien, de perdre en plus des fonds. Et il a été très déçu de son rapport commercial avec l'ICANN.

ALAN GREENBERG: Des réponses à cela ? J'ai Sébastien et Andrei.

CHRISTA TAYLOR: Oui, nous avons eu un retour, un feedback, pour nous assurer qu'à l'avenir, le programme respectera les différentes cultures, et que les personnes ne soient pas gênées pour déposer des dossiers. Donc on va améliorer la situation, on va s'assurer qu'à l'avenir, les termes utilisés soient les bons, l'encouragement soit présent. On a beaucoup de travail à faire, mais en tout cas, on a pris note de ce qui a été dit.

---

ALAN GREENBERG: Sébastien ?

SEBASTIEN BACHOLLET: On ne se rappelle pas de la même chose Seun. Peut-être qu'on pourra en parler. Moi, j'ai travaillé avec le programme JAS, avant d'arriver au conseil d'administration, et après même, c'est moi qui ait poussé le programme JAS. Et j'étais presque le seul. Mais on a finalement réussi à avoir des fonds, et on en parlera ensemble. Donc je n'ai pas le même souvenir que vous.

ANDREI KOLESNIKOV: Oui, je serai bref. J'aimerais dire qu'il y a des milliers d'archives de débats qui ont été menés et de ce que nous devons faire pour le nouveau programme des gTLD.

Donc ce n'est pas noir et blanc, il y a beaucoup de zones grises, il y a beaucoup de mais, de questions qui se posent, pour le soutien de la communauté, pour les pays en développement et ainsi de suite. Il y en a des centaines.

Et je crois qu'on devrait bien se préparer, je crois que le personnel de l'ICANN doit revoir tous ces débats, toutes ses archives. Tout existe, tout est là. C'est archivé, il faut revenir là-dessus, il faut y réfléchir, voir ce qu'il s'est passé dès le premier

---

jour du lancement de ce programme, pour trouver des solutions pour l’avenir.

ALAN GREENBERG: Oui, il y a beaucoup d’archives, il y a beaucoup de personnes qui ont beaucoup travaillé à cela.

Et je dois dire que je me souviens d’une chose très précisément, il y avait tant de pression de mettre des critères extrêmement élevés, que vraiment c’était des critères vraiment trop stricts.

Et je crois que lorsque l’on rejette totalement votre dossier, moi ça me paraît vraiment une punition qui n’est pas acceptable.

Donc on avait peur que des personnes jouent, essayent de passer autour des règlements, mais c’était trop, trop difficile.

CHRISTOPHER WILKINSON: Moi, je parlerai de mon point de vue, ma propre expérience en Afrique principalement, avec des pays en développement lors de la première série. Ça a été vraiment un échec.

Et je dois dire que d’écouter ce qui a été fait aujourd’hui, j’apprécie que ça a été beaucoup de travail d’effectué, mais je ne crois pas qu’on va connaître le succès la prochaine fois non plus.

Et ma seule suggestion serait donc, c’est un petit peu hétéroclite peut-être mais, dès qu’ICANN, avec le soutien de At-Large, ICANN

---

définit les critères, pourquoi est-ce qu’on ne demande pas à ICANN de demander à ce que la promotion soit faite par un prestataire externe, un prestataire de service, des agences internationales de promotions, de communication, qui ont des meilleurs contacts dans de nombreux pays, à tous les niveaux et au niveau local.

Moi je crois que ce serait plus intelligent. Je crois que le personnel essaye avec bonne volonté, mais ça a été une véritable diversion, je ne vois pas comment ils vont obtenir des résultats, à tous les niveaux, au niveau linguistique, au niveau local, au niveau de la promotion qui doit être faite de manière très complexe. Donc je crois que, par intérim, on devrait avoir, à l’externe, des prestataires de services qui soient des spécialistes de cette communication, des personnes compétentes au niveau international, des agences économiques internationales, qui sont implantées localement dans de nombreux pays.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup Christopher.

JEFF NEUMAN: Merci. La première partie de ce que vous venez de dire Christopher était que le programme a été un échec. Et puis

---

deuxièmement vous avez dit que lorsque l’ICANN élabore les critères, cela devrait être fait par un tiers.

Donc je pense qu’en fait ce n’est pas qu’on veut que l’ICANN, en tant qu’organisation, définisse les critères, le but serait que la communauté, vous tous, nous disions quels seraient les critères, quels devraient être ces critères. Quels étaient les critères qui étaient trop stricts, qu’est-ce qui a été ajouté qui, d’après vous, vous a empêché de participer, avec quoi vous n’étiez pas d’accords.

On a discuté avec un nombre d’anciens membres du groupe JAS, et on vous encourage tous à venir participer, à nous faire part de votre expertise.

Et je pense que c’est ça qui nous manque la plupart des bénévoles qui participent à cette piste de travail spécifique, qui s’occupent d’un nombre de questions autres que le soutien aux candidats, c’est que ces personnes n’étaient celles qui ont le plus été impliquées avec cette question dans le passé.

Donc si vous sentez que c’était un échec, venez nous aider, aidez-nous à faire un système qui fonctionne. Il ne nous faut pas des membres d’organisations internationales, il nous faut votre aide.

Merci.

ALAN GREENBERG:

Oui, en fait, nous avons programmé cette séance pour ce que Jeff vient de dire. C’est le fait qu’il y a très peu de personnes d’At-Large qui travaillent sur ce projet général ; et je ne parle pas simplement du soutien aux candidats, mais en général. Il y en a très peu qui participent de manière impliquée.

Et si ces questions sont d’intérêts pour vous, et que vous ne participez pas au groupe en ce moment, rejoignez-les. Si vous avez rejoint le groupe, participez-y.

Donc ce sera de notre propre faute si le résultat n’est pas convenable pour nous, on ne pourra les critiquer après le processus.

Donc vous avez l’occasion de participer. Ça fait un moment que ça dure, mais ça n’est pas fini.

Nous avons Sébastien, mais nous n’avons pas le temps, donc Sébastien vous avez deux secondes.

SEBASTIEN BACHOLLET:

Oui, deux commentaires. John, des fois, lorsque vous parlez de l’ICANN et nous parlons de l’ICANN, nous n’avons pas le même message à communiquer. 7

---

Vous parlez de l'ICANN en tant qu'organisation, le personnel, la corporation, mais nous, on parle de nous tous, on parle de l'ICANN en termes plus généraux. Donc votre compréhension de ce que nous sommes en train de dire n'est peut-être pas au même niveau de ce que nous disons.

Deuxièmement, je suis d'accord avec vous Alan, mais je suis aussi en désaccord. C'est-à-dire qu'il y a des personnes qui ne peuvent pas être partout pour tout faire. Et je pense que c'est le rôle du groupe de travail de contacter les personnes qui peuvent leur donner de bonnes informations. Il ne doit pas être passif, et attendre à ce que les personnes participent au groupe de travail.

Autrement, il faudrait que l'on soit tous partout.

ALAN GREENBERG:

Très bien, merci. C'est vrai que cela est un problème, mais en définitive si les personnes ne participent pas, que ce soit de manière active ou involontairement, il est impossible d'avoir les bonnes contributions.

La personne suivante est Karen Day, sur la similarité de chaînes.  
Karen ?

---

KAREN DAY:

Merci Alan. Avant de commencer avec le sujet suivant, je voudrais aborder le commentaire de Sébastien et des autres.

Et l’un des problèmes que nous avons vus par rapport à certaines des questions que nous évaluons dans le groupe de travail pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD, et spécifiquement concernant les communautés par exemple, c’est le fait qu’il y a beaucoup de candidatures qui connaissent toujours une révision, ou qui font l’objet d’un conflit ou d’un litige où les parties impliquées ne sentent pas qu’elles sont capables de venir nous parler.

Par exemple, c’est le cas de la révision de l’évaluation de la procédure communautaire. Il y a eu beaucoup de candidats qui nous ont dit : spécifiquement, je voudrais bien partager mes retours avec vous, faire mes contributions, mais je ne suis pas en mesure de le faire pour l’instant.

Donc nous allons revenir sur les retours communautaires que nous avons reçus cette après-midi, lors de notre séance présentielle, mais voilà l’un des obstacles auxquels nous avons dû faire face tout au long de ce PDP. C’est le fait que notre travail coïncide avec d’autres processus, plus controversés. Il y a des personnes qui ne sont pas en mesure de pouvoir divulguer librement des aspects spécifiques, des problèmes qu’ils ont connus, parce qu’ils sont toujours en cours, même à ce jour.

---

Et bon.

Alors, ayant déjà complété ce commentaire, je passerais à mon domaine spécifique aujourd’hui qui est la similarité de chaînes. J’ai divisé cette question en deux sujets, et je vais céder la parole à Alan qui veut que l’on fasse une pause pour questions et discussions entre les deux.

Mais pour commencer, pour le processus d’évaluation des candidatures, il y a certains problèmes, et puis il y a un processus d’objections qui surgit à partir des conflits, une fois que les candidatures ont été évaluées.

Donc premièrement, Alan je ne sais pas si vous voulez que l’on ait la possibilité de poser des questions à la fin de la question de similarité de chaîne, on pourrait le faire.

ALAN GREENBERG:

Non, je pense qu’il est important de noter la différence entre les deux. On en a une qui est visuelle, et l’autre est plus compréhensive, plus exhaustive.

Mais parlez des deux, on verra les questions à la fin.

KAREN DAY:

D’accord, donc pour le processus d’évaluation de similarité de chaînes, le groupe a été demandé de discuter de la question que

---

les inquiétudes portent surtout sur le manque de clarté de règles pour les chaînes singulières et plurielles.

Donc les participants et les candidats ne sentaient pas qu’ils savaient ce qui serait permis, ce qui ne le serait pas. Donc il y a eu des candidats qui n’ont pas demandé des chaînes qu’ils sentaient qui n’allaient pas leur être accordées, mais après ils voyaient des candidatures qui se voyaient accordées qu’il leur serait refusé. Donc c’est arrivé souvent dans le cadre des noms au singulier et au pluriel. Donc il leur manquait de clarté.

Il y avait des inquiétudes concernant le temps nécessaire pour faire les analyses, et ils sentaient tous que cela prenait trop de temps, que le processus était trop lent.

Et en ce moment, au sein du groupe de travail, nous avons reçu au départ, lorsqu’on a commencé à travailler sur cette question, une proposition du groupe de travail des parties prenantes des opérateurs de registres, qui recommandaient que la recommandation de politique numéro 2 qui dit : les chaînes ne doivent pas porter confusion avec des noms réservés ou des noms communautaires, donc la proposition des opérateurs de registre dit que cette recommandation de politique soit conservée tel quel et que l’on ajoute à cette recommandation de politique, des orientations pour la mise en œuvre.

---

Ces orientations, ou ces lignes directives, pour le cas des singuliers et des pluriels devraient être, tel que le suggèrent les dictionnaires. Et que dans ce cas-là, il y aurait des ensembles conflictuels.

C’est-à-dire que l’anglais poserait un conflit avec d’autres noms en anglais, le français avec des noms en français, dans le cas du russe pareil, singulier pluriel en russe pour que les personnes sachent de quoi on parle.

La deuxième proposition des opérateurs de registres a été assez universellement acceptée. Elle était de supprimer un outil que l’on a utilisé dans la série de 2012, l’outil Sword, qui était pour les candidatures ou pour les candidats potentiels qui soi-disant pouvaient accéder à cette application en ligne, y saisir la chaîne qui est considérée et demandée, pour obtenir des résultats concernant la probabilité d’obtenir la chaîne ou de devoir affronter des problèmes de similarité de chaînes.

Mais les candidats ont manifesté que les résultats n’étaient pas tout à fait fiables.

Donc voilà une recommandation.

Une autre recommandation que nous avons reçue, qui fait toujours l’objet de débats au sein du groupe de travail, est que si une chaîne était un ensemble conflictuel en raison de sa

---

similarité avec une autre chaîne, par exemple dans le cadre du singulier et du pluriel, ce conflit pourrait être résolu si l’on permettait à l’un des candidats de laisser sa chaîne, mais qu’au lieu de perdre tout ce qu’il avait investi pour cette chaîne jusqu’à ce point-là, qu’il pourrait alors, à ce moment-là, dire : très bien, je vais donc abandonner.

Pour donner l’exemple, je sais qu’il s’agit d’un ensemble conflictuel existant c’est celui qui m’est venu à l’esprit, mais si on avait le cas de hôtel au pluriel et au singulier, peut-être que le singulier dirait : ok, je vais abandonner ma candidature, je vais permettre que le pluriel avance, mais vu que j’ai consacré à cette candidature 3 ans et que j’y ai investi 3 000 dollars, je ne voudrais pas tout simplement abandonner ma chaîne et partir sans rien, avoir perdu tout ce temps, tout cet argent. Je voudrais vérifier la liste des chaînes qui ont été demandées à ce jour, et sur cette liste, je vois que personne n’a présenté de candidature pour le .PINK. Donc je vais demander le .PINK. Est-ce que je pourrais donc utiliser ces fonds, ce temps et cette candidature pour que au lieu de demander le .HOTEL, je le modifie et je demande le .PINK ? Et qu’à ce moment-là cette personne ne devra attendre la prochaine série ultérieure de gTLD, la prochaine série de candidatures.

Donc voilà une solution de remédiation potentielle que nous sommes en train d’évaluer pour que ce soit peut-être plus facile

---

pour les candidats qui entre dans cette définition d’ensembles conflictuels.

Donc voilà ce que nous proposons, ou nous évaluons en tout cas. Nous essayons de discuter de cette question de jeu. Mais bon, on n’est pas toujours à la fin de cette discussion.

Une fois qu’on aura complété l’étape d’évaluation, et que les candidatures aient été reçues, on passera à l’étape des objections.

À ce moment-là, si une candidature est considérée par un tiers comme étant similaire au niveau de portée, une confusion avec une autre candidature pour une autre chaîne, que la personne puisse présenter une objection de confusion, ou de conflit de chaînes.

En général, les inquiétudes concernant les objections et leur traitement disaient qu’il y avait des incohérences. Mais spécifiquement pour ce qui est des conflits, il y avait des questions de résultats qui se posaient.

On n’a pas tous les résultats dessus, donc on n’a pas pu tenir une discussion directe avec les candidats qui étaient impliqués, mais on fait de notre mieux, on avance avec les connaissances que nous avons.

---

En ce moment nous avons beaucoup de soutien pour cette recommandation numéro 2, pour la garder telle quelle, comme je disais tout à l’heure.

On a également discuté avec les opérateurs de registres qui proposent que le processus d’objections soit un peu plus prévisible.

Dans la série de 2012, un objecteur pouvait présenter plusieurs objections contre plusieurs chaînes similaires, et plutôt les opérateurs de registres proposent qu’un objecteur présente une objection contre un groupe de candidatures pour une chaîne identique ou similaire, et qu’à ce moment-là que chaque candidat réponde individuellement.

Mais bien sûr cela implique qu’il devrait y avoir un panel qui évalue toutes ces objections en tant que groupe, et qu’il y ait une seule décision plutôt que d’avoir 5 objections contre une même chaîne, par le même objecteur, et qu’il y ait trois opinions dans un sens et deux autres qui décident autrement.

Donc voilà la décision qui a été reçue.

Et les opérateurs de registres ont donc assuré un bon soutien.

Mon idée aujourd’hui serait de savoir quel est l’avis des membres de l’ALAC, ce que vous pensez par rapport aux propositions que nous considérons, ou si vous avez d’autres

---

manières spécifiques à proposer pour que l’on aborde ces questions, pour que l’on puisse améliorer notre travail au niveau de la confusion de chaînes et de la similarité de chaînes.

ALAN GREENBERG:

Merci, il nous reste 8 minutes pour total de la séance.

J’ai un petit commentaire à faire et puis nous avons Tijani et Sébastien qui demandent la parole, pardon Sébastien d’abord puis Tijani, c’est ça l’ordre.

Mon commentaire est que la proposition des opérateurs de registre me semble formidable, c’est un bon point de départ, ça change tout à fait ce qu’on avait auparavant. Et ce concept des pluriels est considéré, non seulement de l’anglais avec les S mais du point de vue de toutes les langues.

Ce qui m’inquiète un peu c’est le concept de conflit par langue. Parce que des fois le même mot est utilisé en différentes langues, vous savez, et on n’est pas tout à fait sûr de quel serait le conflit, mais d’autre part qu’il y a des mots qui ne sont pas identiques, mais qui ont souvent des versions très similaires. Par exemple en français on pourrait ajouter un E., et alors on pourrait avoir des ensembles conflictuels, ou pas des ensembles conflictuels tels que considérés, mais qui pourraient porter à

---

confusion. Et en fait, le gagnant aurait une chaîne qui est presque la même que celle de son concurrent.

Autrement, je pense que la proposition est formidable.

Sébastien maintenant.

SEBASTIEN BACHOLLET: Non, vous avez déjà dit ce que j’allais dire parce que vous avez parlé d’abord. La prochaine fois je pourrais parler en premier peut-être pour ne pas voir que vous dites ce que je veux dire. Merci.

ALAN GREENBERG: Tijani.

TIJANI BEN JEMAA: Oui, c’était pour dire la même chose, mais en fait j’ajouterais un autre commentaire, et c’est le fait qu’il ne me semble pas que l’on doive considérer l’ensemble conflictuel par langue, mais que l’on pourrait peut-être considérer le conflit entre les caractères ASCII et les IDN. Ce sont deux chaînes tout à fait différentes, et il est normal, par exemple, qu’en langue russe le conflit soit considéré en russe. Mais entre le français, l’anglais, l’espagnol, etc. nous avons le même problème. Merci.

---

ALAN GREENBERG: Maintenant on a trop de temps. Mais apparemment on n’en a plus besoin. Non ? Est-ce qu’il y a des questions concernant les autres sujets que nous avons discutés jusqu’à maintenant ? Cheryl, allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR: Je n’ai pas une question, mais je voulais faire une remarque et une demande, surtout aux dirigeants qui sont assis autour de cette table.

Ces présentations que nous avons vues jusqu’à présent aujourd’hui vous invitent à participer, à contribuer maintenant à ces conversations à mesure qu’elles avancent, à mesure qu’elles sont tenues.

Nous essayons d’aider. Bien sûr, on ne peut pas tous vous convaincre de participer, de participer à des réunions qui se passent deux fois par semaine, chaque semaine dans certains cas. Mais cela ne veut pas dire que l’on ne peut pas dire que vous ne puissiez pas, peut-être présenter une proposition de votre région, de votre structure At-Large, de votre part, et de saisir l’occasion de voir qu’il y a des co-dirigeants de ces initiatives qui sont amicaux, qui sont ouverts, qui veulent savoir quel est votre avis. Donc donnons-leur du matériel pour qu’ils travaillent.

Merci.

ALAN GREENBERG:

Et ils sourissent tous, vous voyez !

D'accord, je remercierai donc les personnes qui sont venues en tant qu'orateurs, je vous invite à rester, je ferai moi-même la présentation du 4<sup>ième</sup> sujet, mais je sais qu'il y a également une autre séance en cours sur ce même sujet, que vous allez probablement vouloir quitter la salle. C'est pourquoi je me suis laissé pour la fin, pour que vous puissiez aller vous préparer pour la séance suivante.

Donc si vous voulez quitter la salle sentez-vous libre, mais nous allons continuer pour discuter des génériques fermés.

Prochaine diapo.

Très bien, donc, qu'est-ce que c'est que ce qu'on appelle les génériques fermés littéralement ?

Donc beaucoup de travail est effectué dans ce domaine, il n'y a pas une réponse très claire. C'est un terme de dictionnaire qui pourrait avoir plusieurs significations.

Mais quelqu'un a choisi de l'utiliser avec une signification précise, et restreint ainsi son usage.

Donc, ce concept a été étudié dans la première politique et il n'y a pas eu de clauses qui l'ont vraiment débattue. Ça a été

---

pendant le programme des nouveaux gTLD. Ça a été analysé. Et ils ont demandé que la GNSO parle. Donc, l’accès à des chaînes génériques servant l’intérêt public. Donc ce groupe, on nous a demandé, prenant compte l’utilisation exclusive, et à réfléchir à l’intérêt public et dans quelles conditions ces chaînes génériques entreraient dans le cadre de l’intérêt public.

Donc nous avons plusieurs chaînes génériques qui ont été acceptées. Un des exemples, c’est .APPLE. .APPLE et bien c’est de couleur rouge, et vous mangez évidemment la pomme, et c’est évidemment Apple la marque qui fait les téléphones et les ordinateurs. Donc on a donné à Apple le droit d’utiliser le terme générique comme marque de fabrique, et ils ne vont pas se mettre à vendre des pommes, des fruits. S’ils commençaient à vendre des pommes, ils devraient permettre à toutes les personnes qui cultivent des pommes de pouvoir utiliser cela. Mais pour le moment on suppose que Apple fait référence à la marque.

Et là ça devient assez complexe, et peut-être que Jeff va nous aider un petit peu. Moi, j’ai du mal à expliquer cela.

Un nom comme Office, qui est un terme générique, ne va pas être utilisé d’une manière restrictive, restreinte.

---

Donc Jeff, vous pouvez m’aider un petit peu ? C’est très difficile de définir cela, c’est très complexe de le définir avec des termes simples.

JEFF NEUMAN:

Oui, des exemples comme Office et Play, par exemple, ce sont des termes qui n’ont pas obligatoirement des marques déposées associées, mais qui sont utilisées d’une manière différente de celle de la définition du dictionnaire, et ce n’est pas la signification 13 pour les marques, mais ça peut être des extensions du code de conduite, des dispenses donc pour des parties tierces. Donc être utilisé au niveau interne, sans avoir des titulaires de noms de domaine, ils peuvent bénéficier donc de différentes restrictions, mais ils ne doivent pas fournir cela à des parties tierces.

ALAN GREENBERG:

Et c’est encore plus confus pour ce qui vient. « Oui » c’est un terme générique, « oui » , ça peut être avec un droit de licence d’une entreprise, mais à la base, il y a une promesse qui a été faite de ne pas poser de problème. Donc il y a une entreprise qui est propriétaire de Makeup, mais qui ne l’utilise pas pour vendre des produits de maquillage.

---

Alors, pour avancer, nous devons régler certains problèmes. Nous avons un PDP qui doit analyser dans quelles conditions il y a un intérêt public pour l’utilisation d’un terme générique, si c’est utilisé pour une marque par exemple et uniquement par une marque, là ça couvre tout. Si ce n’est pas le cas, comment on s’assure que l’intérêt public est respecté et bien desservi.

Et on devrait encore plus définir l’intérêt public, il y a des différences d’opinions sur l’intérêt public, sur ce que cela signifie.

Donc, le concept de prédictibilité par exemple, si l’on demande l’utilisation d’un terme, il faudrait pouvoir prédire et savoir à l’avance s’il y a assez de clauses dans le dossier de demande pour limiter l’utilisation ou...

L’aspect prévisible est extrêmement important parce qu’il y a de gros investissements financiers pour, comme vous le savez déposer ces dossiers de demandes. Donc les entreprises veulent savoir et prévoir s’ils vont pouvoir utiliser ce nom.

Il y a la question de l’innovation qui se pose. C’est peut-être la prochaine diapositive, je ne sais pas...

On a parlé donc de cette possibilité pour les nouveaux gTLD d’avoir un modèle commercial novateur, pas seulement travailler donc avec des TLD et des domaines de second niveau.

---

De nouveaux modèles commerciaux pourraient être imaginés et conçus avec ces génériques. Comment, une nouvelle fois, est-ce que l’on protège l’intérêt public d’un côté et est-ce que l’on promeut l’utilisation des TLD d’un autre côté ? Et comment c’est prévisible ? Comment on peut prescrire, donc, quels seront ces modèles commerciaux novateurs ?

On peut se dire que ces nouveaux modèles commerciaux vont exister, mais comment trouver l’équilibre entre ces différents besoins.

Si l’on n’a pas le droit d’utiliser ces produits, ces génériques fermés, et bien là on suppose qu’on n’aura pas d’utilisation novatrice, et on les limite. Et c’est ce que l’on recherche.

Donc dernière diapo.

Comment nous déterminons ce qu’est une chaîne générique, comment nous déterminons si la mise en place est dans l’intérêt du public et comment l’on maximise donc la prédictibilité et de pouvoir prévoir ce qui va advenir avec ces chaînes génériques.

J’ai essayé de simplifier les choses.

J’ai été à ces réunions, elles sont très ennuyeuses, elles sont très répétitives et vraiment, c’est fascinant. Parce qu’il y a beaucoup d’opportunités, il y a beaucoup de potentiel, mais on ne sait pas comment faire en sorte que cela advienne.

---

Je vois que Tijani veut prendre la parole. J'essaie de voir qui veut prendre la parole. Nous avons Andrei, Tijani en premier, Evan, et Tijani. Vous pouvez gérer étant donné que je suis intervenant vous pouvez gérer cela.

TIJANI BEN JEMAA:

Oui merci beaucoup Alan.

Moi j'ai du mal à comprendre l'intérêt de ces génériques fermés. Donc, qui est-ce que ça intéresse, c'est l'intérêt de qui ?

Lorsque vous parlez de l'innovation, qui va définir donc le type d'innovation ? Comment vous savez qu'il n'y a pas d'autres personnes qui vont dire l'innovation est là, et pas là ?

Comment pouvons-nous garantir que ces génériques donc fermés, servent bien l'intérêt public ? Cet intérêt public doit être bien défini.

Est-ce que ce n'est pas plutôt les intérêts politiques et commerciaux qui sont défendus ?

Et est-ce qu'il existe vraiment un besoin pour cela ?

ALAN GREENBERG:

Jeff ?

---

JEFF NEUMAN: Oui, je crois qu’on suppose que le seul modèle qui est acceptable et qui sert l’intérêt public, c’est de vendre des noms de domaine au deuxième niveau. Mais je vais vous donner un exemple, qui serait beaucoup plus, je pense, dans l’intérêt public.

Prenons l’exemple de .DISASTER ou .RELIEF, donc secours en catastrophe. Donc si la Croix Rouge obtenait cela, et obtiendrait un nom de deuxième niveau, il y aurait donc Harvey pour l’ouragan Harvey, lorsqu’il y a un tremblement de terre, ils obtiendraient un nom de domaine de deuxième niveau. Ça servirait l’intérêt public beaucoup plus que la Croix Rouge Internationale ayant .RELIEF, donc .SECOUR. Donc ça c’est un exemple uniquement.

Je pourrais vous donner beaucoup d’exemples mais je n’ai pas la possibilité de le faire parce que ce sont des clients. De mes clients, et ils ne veulent pas divulguer ces termes ou l’usage de ces termes.

Mais faites preuve d’ouverture d’esprit, pensez en dehors du cadre de référence habituel, à tous les modèles que nous pourrions avoir, plutôt que d’offrir à des parties tierces l’achat de domaines de seconds niveaux.

Donc l’intention du programme c’est d’avoir des modèles qui avancent.

---

TIJANI BEN JEMAA: Mais qu’en est-il de .OFFICE ?

ALAN GREENBERG: On ne va pas revenir sur ce qui a été fait lors de la première série de toute façon.

ANDREI KOLESNIKOV: Je vais essayer d’être simple, pour .BRAND, marques, je vais vous donner un exemple pour .BRAND, qui est un générique fermé donc, ça va être un affilié ou une organisation ou une personne autorisée. Donc il n’y a pas d’autres exceptions. Mais ces trois critères existent pour l’enregistrement de ces noms de domaines.

C’est très similaire si vous voulez à ce que fait .BRAND avec les génériques fermés. .BRAND et .BRANDS avec un S. Donc c’est un exemple assez opposé avec ce que vous avez dit sur Disaster. Donc l’aide pour le public, pour les secours en cas de catastrophe est un autre côté, c’est totalement fermé, c’est enregistré uniquement pour l’utilisation .BRAND, donc c’est très différent, c’est en opposition.

Et pourtant, c’est chapeauté par le même concept.

---

JEFF NEUMAN: Oui, merci beaucoup Andrei. C’est pour cela qu’on a besoin de règles. C’est peut-être pas la meilleure manière d’avancer que d’avoir une règle à ce niveau.

Je crois que si la communauté le désire, on pourrait développer des critères, mesurer l’intérêt public plutôt que d’offrir à des parties tierces l’enregistrement possible de nom de deuxième niveau.

TIJANI BEN JEMAA: Evan ?

EVAN LEIBOVITCH: Donc, je vous donne mon nom.

Donc personnellement, je ne suis pas d’accord avec Jeff et je ne crois pas que c’est dans l’intérêt du public d’avoir des génériques fermés ou clos.

Si c’était dans l’intérêt du public de restreindre l’accès, ça, ça a changé depuis beaucoup de temps, parce qu’il y a ces noms de domaines de second niveau.

Donc, on ne s’attend plus à ce que .CAR, .voiture en anglais, peut être maintenant, peut passer au deuxième niveau avec des marques de voitures par exemple.

---

Donc je ne crois pas qu'il y ait une attente du public que tous les noms sur internet vont être impartiaux et que l'on va tout trouver sous cela.

Donc un exemple très commercial, que je vais vous donner pour illustrer mon propos, .BOOKS, livres. On l'a demandé, il y a une entreprise qui a demandé cela, et c'est une entreprise qui a d'ailleurs des poursuites judiciaires avec des gouvernements. Mais par exemple, une librairie, une bibliothèque, voudrait utiliser .BOOKS, et toutes les recherches vont revenir vers un prestataire.

Donc là on a un nom très générique, mais on a un abus et ça part toujours vers un seul prestataire.

Donc, est-ce que l'on peut faire .VOLUME, .PAGE, il y a beaucoup d'autres termes génériques lorsqu'il n'y a que 24 gTLD. Donc c'est important si l'on a maintenant ces génériques clos. Cela va limiter les choses. Moi je crois qu'on peut avoir beaucoup plus de choix, des milliers de choix même.

Donc moi je ne crois pas que ça vaut la peine de se pencher là-dessus, ça ne rentre pas dans le cadre de l'intérêt public.

ALAN GREENBERG:

Donc on va mettre un minuteur s'il vous plait. Parce qu'il ne nous reste que 7 minutes à cette séance.

---

Donc je ne suis pas d’accord avec Evan, je crois que l’équipe d’analyse a pensé à cela, et qu’avec les nouveaux gTLD, on pourrait développer une attente, qui a un nom de domaine de premier niveau qui signifie véritablement quelque chose.

On a eu un premier rapport qui nous a dit oui, c’est exact. Donc je ne sais pas si ça va être un grand problème à l’avenir, mais je ne pense pas que ce sera équivalent à un nom de domaine de second niveau.

Donc je n’ai pas toutes les réponses, mais ce n’est pas aussi clair que ce que l’a dit Evan. Donc je ne suis pas tout à fait d’accord avec lui.

TIJANI BEN JEMAA: Jeff Newman.

JEFF NEUMAN: Bon, je ne crois pas que... Alan et Evan vous n’êtes pas vraiment en désaccord vous deux.

Je crois que Evan dit qu’il n’y a pas d’attentes que de multiples prestataires... Vous dites que la confiance du consommateur représente des attentes, que ce soit en rapport avec le thème, lorsque l’on va sur ces différents sites.

---

Je crois que ça peut être la même chose en fait. Je vais utiliser .BOOKS si ça c’est un catalogue de cartes contrôlées par un seul prestataire, c’est toujours en rapport avec des livres. C’est bien ce que dit le CCT. L’attente c’est que ce soit en rapport avec un thème, avec ces livres dans ce cas, .BOOKS. Le contenu, même si par exemple c’est un catalogue de cartes, ça va être en rapport avec les livres. Donc je crois que vous êtes beaucoup plus en accord qu’autre chose.

TIJANI BEN JEMAA: Carlton a la parole.

ALAN GREENBERG: Il nous reste 5 minutes.

CARLTON SAMUELS: Comme l’a dit Jeff, je ne crois pas que Evan et Alan étaient en désaccord. Mais il me semble qu’il faut se poser la question.

Vous savez, pour définir le porno, on sait ce qu’est du porno lorsqu’on le voit. Et on a le même problème avec ces génériques. On a beaucoup d’aspects subjectifs. On ne peut pas prédire, avant de le voir, avant qu’on vous l’explique, ce que c’est.

Donc moi, je crois qu’on a besoin d’un cadre de référence. Moi je crois qu’il faut avoir un concept clair qui vous soit bien expliqué

---

et qui fasse sens avant de pouvoir statuer et prendre des décisions à ce sujet.

Pour moi, on est en train de perdre du temps que d’essayer de bâtir quelque chose de rigide, une évaluation rigide, une structure rigide pour essayer de clarifier la situation par rapport à cela.

TIJANI BEN JEMAA:                   Donc voilà, tout le monde a pris la parole. Sébastien.

SEBASTIEN BACHOLLET:           Monsieur Tijani, est-ce que nous ne sommes pas en train de, doucement, mais sûrement passer dans la question du contenu dans ce que nous sommes en train de développer ? Quand j’entends que : ha oui, mais si le .LIVRE c’est effectivement, des livres, ha oui, mais donc ça veut dire qu’on va regarder ce qu’il y a dedans et qu’on veut être sûrs du contenu. Est-ce qu’on n’est pas partis loin de nos bases ?

ALAN GREENBERG:                   Merci beaucoup Sébastien de votre question.

C’est la première fois que nous essayons de faire une séance de ce type. Est-ce que c’est quelque chose qui vous a intéressé ? Et je parle en tant que responsable de l’ALAC.

---

Oui, il y a beaucoup de personnes qui me disent oui.

Donc merci beaucoup. Nous levons la séance pour le moment, nous allons avoir un déjeuner. Moi je vais aller à la séance des nouveaux gTLD. Donc je vous souhaite une excellente réunion, et je vous retrouve vers 15 heures personnellement. Mais la séance se poursuit à 1h30.

La séance est levée.

Pour tous les APRALO, les ALS APRALO financés, nous avons une séance de renforcement des compétences, donc présentez-vous à Mario qui va vous donner un ruban, et c’est pour le déjeuner des ALS qui se trouvera à l’extérieur. Mais si vous n’avez pas de petit ruban, vous ne pourrez pas déjeuner.

Donc voyez Mario s’il vous plait.

Oui ? Donc est-ce qu’on peut laisser nos...

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**